

## Mise en Copropriété et Tantièmes

### Objectif

Être capable de mettre en copropriété un bien immobilier.

<b>Effectif</b>	15 stagiaires
<b>Coût</b>	Voir grille tarifs
<b>Durée</b>	2 jours
<b>Public</b>	Toute personne désirant acquérir des connaissances et/ou compétences.

**Pré requis :** - Avoir des connaissances juridiques de base dans les domaines de l'immobilier et de l'urbanisme,

- Avoir des connaissances générales du bâtiment (Voir autre stage « Termes Techniques du Bâtiment » chez EBTP),

- pratique d'un tableur.

### Pédagogie

<b>Théorie</b>	Cours et exercices appuyés sur support informatique et papier.
<b>Moyens matériels</b>	Vidéo projection.
<b>Moyens humains</b>	Formateur intervenant qualifié pratiquant, ayant exercé dans le domaine.
<b>Documentation</b>	Un support de cours papier format "A4" relié, d'excellente qualité tout en couleurs reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

### Programme

<b>Détail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les textes régissant la copropriété et la publicité foncière,</li> <li>- définition d'une copropriété,</li> <li>- les éléments nécessaires (Plan, Cadastre, Titres de propriété etc .),</li> <li>- les lots et les plans de la copropriété,</li> <li>- l'État Descriptif de Division,</li> <li>- les Tantièmes de charges,</li> <li>- le règlement de copropriété.</li> </ul>
<b>Pratique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des Études de cas sur des dossiers de plans exemples,</li> <li>- numérotation et définition des lots,</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>- réalisation d'un État Descriptif de Division,</li><li>- calcul des Tantièmes Généraux et de Tantièmes de charges d'équipement et de fonctionnement.</li></ul>
--	---

### Documents délivrés

Attestation de formation et Attestation de présence : délivrées à chaque stagiaire qui a suivi la formation.